



Contestation de decision d'un inspecteur du travail

Par **tamazirte**, le **19/01/2011** à **22:08**

Bonjour,

je suis salarié d'une entreprise dans laquelle ma responsable (salarié protégé) a été mise à pied à titre conservatoire par le directeur général suite à des plaintes de plusieurs collègues (dont moi). les plaintes ont porté sur sa façon de manager. mes collègues et moi avons été entendues par l'inspecteur du travail qui devait statuer sur un refus ou une validation de licenciement.

aujourd'hui il a donné sa décision de refuser le licenciement. je conteste cette décision parce que je suis en souffrance au travail à cause de cette responsable, et je ne suis pas la seule (deux ont déjà quitté l'entreprise à cause de ça).

de quel recours je dispose car aujourd'hui le retour de cette personne sera très dure à vivre étant donné qu'elle va continuer à nous harceler...

je vous remercie d'avance pour votre aide

cordialement.

Par **P.M.**, le **19/01/2011** à **22:19**

Bonjour,

Même si vous avez d'autres actions possibles, c'est l'employeur qui peut contester la décision de l'Inspecteur du travail d'abord par la voie hiérarchique auprès du Ministre du Travail...

Par **tatou22**, le **25/01/2011** à **14:14**

Seul un recours hiérarchique peut être engagé par l'employeur avec a la clé soit un refus de l'inspecteur de travail et extinction de la procédure ou acceptation par le Ministre du travail et la salariée protégée fera appelle au près du Tribunal administratif !